

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Linda PAYET, Mme Stéphanie BELLANGER, Mme Collette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Anne-Sophie JUDALET donne procuration à M. Christophe ANGOMARD  
Mme Sandrine BRUN donne procuration à Mme Valérie DREYFUS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**18. Budget Ville – Exercice 2022 – Approbation de la décision modificative n°1*****Monsieur HURTREL rapporte :***

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2022	DM n°1	Total budget 2022
Recettes de fonctionnement	36 645 713,00 €	142 450,00 €	36 788 163,00 €
Dépenses de fonctionnement	36 645 713,00 €	142 450,00 €	36 788 163,00 €
Recettes d'investissement	12 561 683,95 €	- 149 021,00 €	12 412 662,95 €
Dépenses d'investissement	12 561 683,95 €	- 149 021,00 €	12 412 662,95 €

Cette décision modificative porte sur principalement sur les éléments suivants :

#### **En dépenses de fonctionnement,**

- Les effets de l'inflation sur les charges à caractère général : électricité et carburants (+74 000 €), prestations de maintenance des bâtiments et des espaces verts (+104 000 €), prestations de services (+28 000 €) et fournitures (+20 000 €).
- L'augmentation sensible de la masse salariale due à la réévaluation du point d'indice de la fonction publique de +3,5% applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+342 000 €), au relèvement de l'indice minimum de rémunération à 352 points (+121 000 €), aux effets supplémentaires sur la rémunération des agents des mesures du Ségur de la santé (+76 000 €), au versement de capitaux décès et remboursements de CET afférents à ces décès d'agents municipaux intervenus en 2022 (+94 600 €), au versement de la prime inflation (50 000 €, compensés par une recette équivalente).
- Au chapitre des « autres charges de gestion courante », l'actualisation du montant de la subvention de la Ville au CCAS (-10 250 €) et la diminution des crédits consacrés à l'informatique dans le nuage (-95 000 €)
- Au chapitre des « atténuations de recettes », la prise en compte du montant notifié de la contribution de la Ville au Fonds de péréquation intercommunale et communale (-5 000 €)
- La réduction des crédits consacrés aux dépenses imprévues (-20 000 €)
- La réduction du virement à la section d'investissement (-641 300 €).

#### **En recettes de fonctionnement,**

- Le remboursement de la prime inflation (+50 000 €) versée aux agents ainsi que l'augmentation des indemnités journalières versées par la CPAM (+ 18 250 €) au chapitre des atténuations de charges
- L'actualisation du montant de charges de personnel à rembourser à la Ville par le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) consécutivement à l'augmentation du point d'indice et de l'indice minimum de la fonction publique (+ 58 000 €)
- La prise en compte du montant notifié de la Dotation nationale de péréquation (DNP) (+ 16 000 €).

### **En dépenses d'investissement,**

- La réduction des crédits prévus au chapitre « Participations et créances » (- 40 000 €)
- La réduction des crédits d'équipement prévus au chapitre 23 « travaux en cours » (- 109 021 €)

### **En recettes d'investissement,**

- La réduction du virement de la section de fonctionnement (-641 300 €)
- L'actualisation du montant des cessions d'immobilisations (+48 279 €)
- La prise en compte du montant obtenu de l'Aide à la reconstruction durable (ARCD) (+444 000 €).

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 voix CONTRE des groupes Aimer Orvault et Orvault au centre :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville qui s'équilibre comme suit :

	BP 2022	DM n°1	Total budget 2022
Recettes de fonctionnement	36 645 713,00 €	142 450,00 €	36 788 163,00 €
Dépenses de fonctionnement	36 645 713,00 €	142 450,00 €	36 788 163,00 €
Recettes d'investissement	12 561 683,95 €	- 149 021,00 €	12 412 662,95 €
Dépenses d'investissement	12 561 683,95 €	- 149 021,00 €	12 412 662,95 €

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 13 décembre 2022

**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 13 DEC. 2022

Et par publication le : 13 DEC. 2022